

---

POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE  
DE SES RESSOURCES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

DANS LE CADRE  
DES CONSULTATIONS DE LA  
COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS (CAAAQ)

PAR  
*Nature* Québec / UQCN

Le 7 septembre 2007

Comment citer ce document :

Nature Québec / UQCN, 2007. *Pour une agriculture respectueuse de ses ressources*, mémoire présenté dans le cadre des consultations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. 24 pages.

ISBN 978-2-923567-14-3 (Imprimé)

ISBN 978-2-923567-15-0 (PDF)

© *Nature* Québec / UQCN, 2007

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

# TABLE DES MATIÈRES

---

1. Contexte.....	1
2. Une agriculture en évolution.....	2
3. Un suivi environnemental à consulter.....	4
4. Production agricole et agroalimentaire.....	5
4.1 <i>Analyse socio-économique</i> .....	5
4.2 <i>Les modèles de production agricole durable</i> .....	6
5. Dégradation de la qualité des eaux de surface.....	8
6. Contamination des eaux souterraines.....	11
7. Perte de biodiversité aquatique.....	13
8. Pertes de biodiversité terrestre.....	14
9. Contamination de l'air.....	16
10. Changements climatiques.....	17
11. Biocarburants, énergie solaire et éolienne.....	18
12. Production forestière en milieu agricole.....	19
12.1 <i>Analyse éco-socio-économique</i> .....	19
13. Recherche et développement.....	20
14. Gouvernance.....	21
15. Les produits et services de notre agriculture et des familles agricoles à revaloriser auprès des Québécois.....	22
16. Reconnaître et rémunérer les bienfaits de la nature et des gens qui en vivent.....	23
17. Explications de divers concepts utilisés dans ce mémoire.....	24

# 1. CONTEXTE

---

La pratique de l'agriculture tout comme l'exploitation forestière, minière et hydroélectrique, sans exclure le développement des agglomérations, des complexes industriels et des infrastructures de communication, façonnent le paysage et modifient la nature et la qualité des ressources naturelles d'un territoire. Le territoire agricole limité du Québec n'y échappe pas. C'est pourquoi un organisme comme Nature-Québec / UQCN, dont la mission est de protéger la nature, souhaite intervenir en soumettant ce mémoire auprès de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Depuis sa création il y a 25 ans, Nature-Québec / UQCN intervient afin que la société québécoise maintienne les processus écologiques nécessaires à la vie, préserve la diversité biologique et utilise de façon durable les espèces, les écosystèmes et les ressources. La mission de Nature-Québec / UQCN s'exerce dans un contexte de développement durable et dans la quête d'une meilleure qualité de vie.

Plusieurs organismes issus du monde municipal, agricole, environnemental, rural et des associations de consommateurs se sont réunis en mai 2005 afin d'amorcer une réflexion commune sur l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et du territoire québécois. Nature-Québec / UQCN était du nombre et lançait un appel à un débat large et transparent dans le cadre d'états généraux. La démarche a été recadrée avec l'aval de l'UPA en décembre 2006 par le gouvernement Charest en une Commission nationale sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation au Québec (CAAAQ). Cette commission a pour mandat de faire un état de situation sur les enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place, d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations sur les adaptations à faire. Le gouvernement se garde la prérogative de retenir en tout ou en partie ses recommandations dans l'élaboration d'une première véritable politique agricole au Québec.

L'agriculture et l'alimentation s'inscrivent dans un continuum qui a son ancrage dans le territoire. Et ce territoire est diversifié de par les rapports qui y sont inscrits entre ruralité et urbanité, ses spécificités socio-économiques et avant tout biophysiques. En effet, la nature (et ses ressources sols, eaux, air et biodiversité) constitue la partenaire économique primordiale qui, jusqu'à maintenant, n'est pas rétribuée en tant que telle, et considérée comme allant de soi, sinon par les investissements et dépenses réalisées pour quelques mesures de mitigation des nuisances. Les pertes de couverture forestière, de sol arable et de nutriments par érosion, les contaminations des nappes phréatiques par les nitrates, les coliformes par exemple, ne sont pas intégrés dans le coût des aliments produits et constituent des externalités reléguées aux générations futures. Ce faisant, notre agriculture et notre alimentation en tant qu'industrie ne sont pas durables, « soutenables ». Or, les principes du développement durable devraient nous persuader de prendre en compte la dégradation des ressources sols, eaux, air et biodiversité dans les coûts de production, et ce, sur une base territoriale afin de les transférer efficacement et de les refléter dans les prix des aliments et autres produits et services issus de l'agriculture, ou de la faire assumer autrement par les consommateurs et les contribuables.

## 2. UNE AGRICULTURE EN ÉVOLUTION

---

À l'analyse du secteur agricole des quatre dernières décennies, des changements importants ressortent. Alors que les agglomérations urbaines rejettent occasionnellement des eaux usées partiellement traitées dans le fleuve et les rivières, les fermes d'élevage entreposent en structures étanches les déjections produites. Le volume des ventes d'engrais minéraux est en baisse. La fertilité des sols agricoles s'est élevée très rapidement grâce en partie aux engrais de ferme générés par les élevages porcins, avicoles et par les ateliers d'engraissement de bovins. Dans plusieurs municipalités, les élevages porcins et avicoles ont fait office de rempart au reboisement des terres. Deux millions de tonnes de matières résiduelles fertilisantes d'origine urbaine et provenant des papetières sont épandues annuellement sur les terres agricoles. La pratique de la fertilisation des sols et des cultures est réglementée. La superficie des bonnes terres en culture a diminué en raison de l'étalement urbain, des routes, des parcs industriels et des aéroports. Les terres agricoles de faible potentiel et peu favorisées par le climat ont été largement reboisées. Cependant, une large part de ce reboisement, s'est fait en résineux au détriment du feuillus nobles, qui constituaient pourtant les peuplements d'origine. Cette tendance est en partie attribuable à des programmes gouvernementaux qui incitent ce type de pratique. L'effet cumulatif est d'ajouter à l'appauvrissement de notre forêt méridionale. Malgré l'avancement majeur de la mécanisation, la main d'œuvre spécialisée est déficitaire. Du porc, des bovins laitiers, des légumes, des produits acéricoles et des sapins de Noël sont exportés. Une loi provinciale protège le territoire agricole et les érablières. La principale céréale, souvent cultivée en monoculture sur une longue période, est le maïs. La culture de la betterave à sucre a disparu. Des semences transgéniques de maïs, de soya et de canola sont de plus en plus mises en terre. Les élevages de caprin, d'ovin, de bovin d'embouche et de grands gibiers sont en croissance. Au gré des travaux de drainage, de nivellement, d'épierrement, d'enlèvement des limites de champ, etc., la dimension du parcellaire est largement à la hausse. Une ferme laitière peut compter entre 20 et plus de 500 vaches en lactation, tout en étant soit biologique, soit conventionnelle. Des fermes avicoles et porcines doivent compter sur plusieurs autres fermes pour valoriser leurs déjections. Des réseaux de production et de distribution de viandes et légumes biologiques se répandent. La demande des consommateurs québécois pour des fruits, légumes, viandes et produits laitiers biologiques dépasse la production québécoise, un marché interne qui peut facilement nous échapper dans un contexte de concentration des achats par les grandes chaînes de distribution alimentaire. Une municipalité rurale prospère peut compter moins de 5 grosses fermes familiales. Difficile de maintenir la viabilité de certains services collectifs dans une telle perspective. Environ 135 000 producteurs forestiers, certains étant des agriculteurs, exploitent le territoire forestier privé québécois intégré au territoire agricole.

En zone agricole, les nappes phréatiques de plusieurs secteurs sont soit dégradées par contamination, soit appauvries. Dans le passé, l'État a investi massivement dans le redressement des cours d'eau et le drainage des terres agricoles, et les dommages à plusieurs milieux naturels sont irréversibles. Plus de 80 % des milieux humides existants au début de la colonisation ont disparu à tout jamais. En plus de constituer des biotopes essentiels à la conservation des espèces

rare, ces milieux humides ont un rôle important à jouer dans l'épuration et la recharge des nappes phréatiques, ainsi que dans la régulation du débit des cours d'eau. Il est prioritaire que les reliquats de milieux humides significatifs en territoire agricoles soient inventoriés et protégés, notamment par la création de zones tampon où le régime hydrique sera rendu compatible avec leur conservation dans leur intégralité. Il en va de même pour des restes de forêts climaciques anciennes.

Les modèles de production animale et végétale et la nature des productions réalisées sont somme toute encore passablement variés à l'échelle du Québec, ce qui n'est pas nécessairement le cas à l'échelle de plusieurs bassins versants importants et à l'échelle des municipalités. De plus, la rentabilité de plusieurs productions établies ou émergentes, effectuées à l'échelle de la ferme familiale actuelle, en dépit des retombées économiques positives pour le secteur, est suffisamment inquiétante pour décourager la relève agricole. Moins de relève impliquera des fermes de plus grande taille, bien qu'encore majoritairement de type familial. Deux millions d'hectares, c'est vite compté. Restera-t-il suffisamment d'occupation du territoire par de petites exploitations diversifiées, soit plus écologiques, biologiques, conventionnelles, économes d'énergie, proches de leurs consommateurs? L'agriculture de proximité implique-t-elle une relation avec la taille des fermes? De nombreux observateurs s'inquiètent aujourd'hui de la répercussion de cet accroissement de la dimension des fermes, tout autant sur la santé des agriculteurs et des membres de leur famille que sur le maintien de la qualité des ressources naturelles du milieu.

### 3. UN SUIVI ENVIRONNEMENTAL À CONSULTER

---

Des données précises sur l'état de la qualité des eaux des principales rivières drainant le territoire agricole québécois sont de plus en plus disponibles. Des suivis récents sur quelques bassins versants de moyenne envergure fournissent des informations de cause à effet de diverses pratiques agricoles en regard de la qualité des eaux de surface. Quelques inventaires récents portant sur la qualité des eaux des puits à la ferme renseignent sur la qualité chimique et microbiologique des eaux souterraines de faible et grande profondeurs. Un assez grand nombre de travaux de recherche portant sur les impacts de pratiques de fertilisation et de régie du sol et des cultures, incluant l'utilisation des pesticides, sur la qualité des sols et de l'eau ont généré des informations qui ont été intégrées à des guides de bonnes pratiques. Des études sur des espèces animales aquatiques rares ou en voie de disparition sont en cours.

## 4. PRODUCTION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

---

### 4.1 ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'angle principal sous lequel Nature Québec / UQCN proposera des voies d'avenir pour le développement agricole et agroalimentaire au Québec à court, moyen et long termes sera celui de la biodiversité et des autres ressources naturelles en tant que patrimoine à protéger sur tout le territoire du Québec.

L'industrialisation, la spécialisation, la mentalité productiviste de l'agriculture ainsi que la désaisonnalisation, la délocalisation et la surtransformation de l'alimentation ont contribué à rompre le lien entre le citoyen-producteur citoyen-consommateur et la nature qui se trouve sur notre territoire et dont notre société dépend pour sa survie.

Il est essentiel de se rappeler les finalités fondamentales de l'agriculture : assurer la sécurité alimentaire de la société et améliorer le potentiel productif du territoire en aliments, en fibres et autres denrées, à court, moyen et long termes. À cette fin, l'entreprise agricole doit d'abord nourrir et subvenir aux besoins de la famille agricole, ensuite remplir une fonction nourricière pour la société présente sur le territoire local, régional et national, et enfin apporter une contribution aux autres secteurs d'activité socio-économique en marchandises, en services, en main-d'œuvre et en aménités rurales telles que le paysage, la conservation et la régénération des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

La seule fonction qui est actuellement rémunérée aux entreprises agricoles est la fonction nourricière. Toutes les autres fonctions essentielles ne sont pas adéquatement rémunérées. La crise actuelle dans le secteur agricole est une crise du revenu familial. L'accessibilité aux terres est fortement limitée par la spéculation foncière, la surcapitalisation et l'équité insuffisante de la plupart des entreprises. À court terme, la mondialisation des marchés et l'affaiblissement des barrières tarifaires au commerce des denrées mettent nos entreprises en concurrence directe avec le plus bas dénominateur commun en termes de normes sociales et environnementales à la production.

Le soutien économique de l'État, qui est lié principalement aux volumes de production, profite en bout de ligne, surtout dans les secteurs qui connaissent une forte intégration verticale, aux entreprises de transformation et de distribution et se retrouvent en contravention des conventions du commerce international. Le soutien de l'État québécois à l'agriculture doit donc être basé sur d'autres cibles et en vertu de critères nouveaux liés à la conservation et à la régénération des ressources et du potentiel productif et au maintien sur le territoire en région d'une masse critique de familles agricoles.

Les perspectives faites en fonction des changements climatiques nous annoncent que les rendements de la production alimentaire pourraient s'élever de 30 % par unité de surface. Il est donc logique de supposer que nous pourrions à moyen et long termes produire le même volume de denrées alimentaires avec 30 % moins de surfaces, d'autant plus si nous concentrons notre production sur les terres arables avec le moins de limitations naturelles.

## 4.2 LES MODÈLES DE PRODUCTION AGRICOLE DURABLE

Dans une perspective de développement durable et une approche territoriale du soutien de l'État à l'activité agricole, on peut définir trois types d'industries agricoles dans une définition élargie de l'agriculture dans le Québec méridional :

- une industrie sylvo-agraire et une agriculture écologique ayant pour but la régénération des ressources sols, eaux, air, ainsi que la restauration et la mise en valeur des milieux naturels forestiers et humides ;
- une industrie agroforestière<sup>1</sup> et une agriculture de proximité ayant pour but d'approvisionner le marché local et régional en produits et services alimentaires, agricoles et forestiers à valeur ajoutée, soit en raison d'un label distinctif, de transformations et de services accomplis sur place, ou en raison du caractère multifonctionnel des entreprises ;
- une industrie agricole et agroalimentaire intensive à haut rendement économique et une agriculture ouverte aux règles du marché des denrées, dans le respect de la pérennité des ressources naturelles et du territoire mis à sa disposition.

Selon les spécificités régionales, locales, voire au sein d'une même entreprise, les proportions de ces trois industries seraient modulées et feraient l'objet d'un soutien de l'État et d'une rémunération des marchés, et ces rémunérations seraient distinctes.

Le soutien économique de l'État devrait être également réparti parmi ces trois composantes d'une « triade » ou « triple modèle » agricole et agroalimentaire au plan national. Il reviendrait aux autorités régionales de décider suivant un mode participatif de gouvernance dans quelles proportions cette « triade »<sup>2</sup> serait appliquée selon les spécificités de chacune.

L'administration des paiements de transfert serait complètement régionalisée pour les composantes (1) et (2) de la triade. Quant à la composante (3), il reviendrait à l'industrie de poursuivre le mode de soutien actuel centralisé selon les volumes de production et la gestion de l'offre, ou encore en fonction du revenu familial, et ce que les denrées soient destinées aux marchés nationaux ou d'exportation.

L'urbanisation et le réseau routier grugent de façon inacceptable les meilleures terres agricoles du Québec. Nature Québec a adhéré à la coalition pour la protection du territoire agricole et réclame un renforcement des contraintes pour les développeurs immobiliers en zone agricole. En zone urbaine, le potentiel agricole et forestier est non négligeable. L'État devrait soutenir toutes les formules d'agriculture urbaine, surtout sur les terrains en friche spéculative, mais encore en facilitant le travail des groupes d'agriculture soutenue par la communauté (ASC), les jardins communautaires et collectifs et les exploitations agricoles institutionnelles. Par exemple, la ferme SMA rattachée au Centre hospitalier Robert-Giffard à Québec est sur le point de mettre fin à ses

<sup>1</sup> Industrie agroforestière : les cinq composants généralement reconnus comme définissant l'agroforesterie sont : forest farming, silvopasture systems, alley cropping, riparian buffers, windbreaks & Shelterbelts

<sup>2</sup> Triade agricole et agroalimentaire : le terme triade prêterait peut-être à confusion vu la popularité grandissante du terme « triade » pour décrire une nouvelle théorie/pratique qui préconise une forêt constituée de trois types différents.

activités, faute de soutien, privant ainsi des centaines de personnes fragilisées et appauvries d'un accès à du travail valorisant au plan personnel, en contact avec la terre, les animaux et la nature.

Un réseau de fermes-écoles et de colonies de vacances à la ferme devrait être soutenu dans toutes les régions du Québec afin de pallier la disparition du lien direct de parenté avec une famille agricole pour un nombre croissant de Québécoises et de Québécois. Une famille agricole qui ouvre ses portes et héberge pour un séjour d'immersion des familles urbaines devrait être soutenue au même titre que les familles qui hébergent chez elles des personnes âgées. L'éducation au lien d'interdépendance entre les humains et la nature ne pouvant trouver un meilleur laboratoire que sur une entreprise agricole en opération.

## 5. DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

---

L'analyse de la problématique est effectuée par secteur dans les paragraphes 5.1 à 5.10 qui suivent. Des solutions appropriées sont recommandées.

5.1 – La fertilisation des sols et des cultures, une étape essentielle de régie du sol en vue d'une production végétale optimale, n'est cependant pas sans risque pour la qualité des eaux de surface. Des éléments fertilisants apportés par les engrais de ferme ruissellent vers les plans d'eau lors d'événements météorologiques dits normaux et lors de saisons de croissance tout aussi normales. En faible quantité bien sûr, elles sont de l'ordre du kilo de phosphore ou d'azote par hectare. Nature Québec pense que ces pertes d'éléments peuvent être réduites de façon notable par les actions suivantes : préparer les PAEF en utilisant les valeurs fertilisantes réelles des engrais de ferme au moment de leur application plutôt que des valeurs moyennes; établir les besoins de fertilisation adaptés à la qualité ou à la productivité des profils culturaux; contrôler les dérives, ce qui est déjà réglementé pour le lisier de porc; enfouir légèrement, en moins de 12 heures, les MRF (matières résiduelles fertilisantes), fumiers et lisiers appliqués en présemis; assainir par compostage ou vieillissement les fumiers, fractions solides et fientes à être épandus sur prairie; séparer les phases liquide/solide du fumier liquide de bovin pour en permettre l'épandage par rampe basse pression de la fraction liquide, notamment sur prairie entre les coupes; resserrer les conditions d'application des lisiers, purins et fractions liquides sur prairie (rampe d'épandage et cycle de croissance approprié); fractionnement des apports d'engrais azotés, qu'ils soient minéraux ou organiques.

5.2 – Les amas au champ facilitent les chantiers d'épandage et, en quelque sorte, permettent une maturation souhaitée de l'engrais. Cependant, ils peuvent devenir une source potentielle de pollution ponctuelle et même diffuse si toutes les précautions usuelles ne sont pas prises. Pour réduire ce risque, Nature Québec propose une application serrée du Guide du MAPAQ sur la confection des amas au champ.

5.3 – Les pesticides de synthèse sont des molécules qui ne se retrouvent pas naturellement dans les écosystèmes naturels. Ils peuvent s'y accumuler et aussi se transformer, se complexifier. Il faut ajouter à cela la grande sensibilité des organismes aquatiques qui vivent dans les eaux de surface et des organismes non aquatiques qui s'abreuvent de cette ressource; une règle de prudence s'impose donc. Nature Québec propose de réduire les quantités d'éléments actifs appliqués en utilisant de plus en plus le dépistage, le contrôle mécanique, les cultures intercalaires, les rotations de cultures, le bio-contrôle et le contrôle des dérives.

5.4 – Le transport des engrais de ferme et des pesticides sur le réseau routier rural, bien qu'il ne s'agisse pas de matières dangereuses au sens de la loi, comporte des éléments de risque. Risques liés surtout à des déversements accidentels qui peuvent atteindre des fossés. À cet effet, Nature Québec propose d'accroître l'étanchéité des épandeurs à fumier circulant sur route, de nettoyer

sommairement les épandeurs avant de prendre la route. Des routes alternatives devraient être planifiées lors de remembrement des terres, en accord avec des agriculteurs voisins, de façon à circuler le plus possible à l'écart du réseau routier actuel.

5.5 – L'érosion du sol, de mieux en mieux contrôlée sur certaines fermes qui adoptent de bonnes pratiques préventives, n'est visiblement pas contrôlée sur d'autres fermes. La fertilité des sols agricoles étant de plus en plus élevée, il va de soi que les particules de sols érodés apportent encore une charge importante d'éléments fertilisants aux cours d'eau. Les apports de pesticides par la voie des particules érodées, reliées à la structure du sol, n'est pas à négliger non plus. Dans le but de réduire les pertes de sol par érosion, Nature Québec propose que les agriculteurs multiplient les voies d'eau enherbées, privilégient le drainage souterrain et les avaloirs; pratiquent les cultures intercalaires, les rotations et cultures en bandes, le travail minimum du sol incluant le semis direct et, lorsque requis, le sous-solage et le labour de défoncement. Chaque fois que la chose est possible, le choix d'espèces pérennes devrait être préféré aux cultures annuelles, par exemple la luzerne plutôt que le soya comme source de protéine pour les animaux d'élevage.

5.6 – Le rabattement de nappes phréatiques est nécessaire dans la majorité des sols québécois pour assurer un développement racinaire optimum et une efficacité maximale des engrais et des pesticides. Moins d'intrant pour un maximum de production végétale voilà l'objectif. Le drainage souterrain est souvent perçu à tort comme une source ponctuelle de contamination des eaux de surface. Il est de loin préférable aux fossés ouverts, source d'érosion et de perturbation des écosystèmes aquatiques chaque fois que des curages sont entrepris. Nature Québec suggère de plus de privilégier les stations de pompage au récurage des cours d'eau; et de multiplier l'usage des étangs de sédimentation et des marais filtrants à l'échelle du parcellaire pour clarifier les eaux de drainage.

5.7 – Les avantages des pratiques agroforestières pour prévenir la contamination des eaux de surface sont largement méconnus. Il est souvent admis qu'une étroite bande riveraine herbacée est capable de filtrer l'ensemble des contaminants qui proviennent de l'aire cultivée et fertilisée. Ce n'est souvent pas le cas puisque le gros des écoulements n'est pas réparti uniformément le long de la berge mais emprunte plutôt des voies préférentielles. Nature Québec recommande donc la mise en place de bandes riveraines permanentes rugueuses, avec des essences forestières mixtes et des espèces arbustives capables d'accueillir la plus large gamme d'espèces végétales et animales indigènes. Le support financier par des fonds publics et autres mesures incitatives pour l'établissement de bandes supérieures à 5 mètres de largeur apparaît nécessaire.

5.8 – Tous les observateurs conviennent que l'accès libre des animaux d'élevage aux cours d'eau est ce qui cause le plus de tort à la qualité de l'eau et aux espèces aquatiques. Nature Québec recommande de mettre beaucoup plus d'emphase au programme d'aide gouvernemental visant le retrait immédiat et total des animaux d'élevage des plans d'eau.

5.9 – Beaucoup de progrès s'est fait au cours des dernières années en ce qui concerne le contrôle partiel du ruissellement à partir des aires d'élevages extérieures en période hivernale. Jusqu'ici,

les bandes filtrantes herbacées ont été priorisées. Un guide de bonnes pratiques est utilisé à cette fin pour les aires d'hivernement des bovins. Nature Québec propose d'une part d'expérimenter l'efficacité de captage et d'absorption des éléments contaminant par bande filtrante arbustive et forestière permanentes et, d'autre part, d'étendre cette pratique aux autres aires de rassemblement des bestiaux, par exemple à proximité des étables.

5.10 – Le profil d'excrétion des animaux d'élevage, notamment chez les monogastriques, est en lien étroit avec les éléments ingérés et retenus par l'animal. Le cas du phosphore ingéré par les porcs est des plus intéressants. Bien que la quantité de P ingérée et excrétée ait déjà été réduite au cours des dernières années par l'utilisation de la phytase dans la ration, une réduction importante du P excrété pourrait être encore réalisée en adaptant des rations alimentaires substituant une partie du maïs et du soya par de petites céréales. Le fait étant que la digestibilité du P des petites céréales est beaucoup plus élevée que celle du maïs. L'enrichissement protéique des rations à base de grains, à partir de luzerne plutôt que de soya, devrait être étudié par les nutritionnistes. Une diminution de superficie cultivée en soya et en maïs, en parallèle avec un accroissement des superficies en luzerne et en petites céréales, ne peut avoir qu'un effet positif sur la réduction de la contamination des eaux de surface.

## 6. CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES

---

L'analyse de la problématique est effectuée par secteur dans les paragraphes 6.1 à 6.7 qui suivent. Des solutions appropriées sont recommandées.

6.1 – La fertilisation des sols et des cultures, une étape essentielle de régie du sol en vue d'une production végétale optimale n'est cependant pas sans risque pour la qualité des eaux souterraines. Des éléments fertilisants apportés par les engrais de ferme percolent vers la nappe phréatique, hors d'atteinte des racines des plantes, lors d'événements météorologiques dits normaux et de saisons de croissance tout aussi normales. Les quantités percolées par hectare sont de l'ordre des centaines de grammes pour le phosphore, et peuvent atteindre des dizaines de kilogrammes pour l'azote. Nature Québec pense que ces pertes d'éléments peuvent être réduites par les actions suivantes : préparer les PAEF en utilisant les valeurs fertilisantes réelles des engrais de ferme au moment de leur application plutôt que des valeurs moyennes; établir les besoins de fertilisation adaptés à la qualité et à la productivité des profils culturaux; fractionner les apports d'engrais azotés, qu'ils soient minéraux ou organiques.

6.2 – Les amas au champ facilitent les chantiers d'épandage et, en quelque sorte, permettent une maturation souhaitée de l'engrais. Cependant, ils peuvent devenir une source potentielle de contamination de la nappe phréatique si toutes les précautions usuelles ne sont pas prises. Pour réduire ce risque, Nature Québec propose une application serrée du Guide du MAPAQ sur la confection des amas, notamment la section portant sur la réhabilitation du site de l'amas après sa reprise.

6.3 – Les pesticides de synthèse sont des molécules qui ne se retrouvent pas naturellement dans les nappes phréatiques. Ils peuvent s'y accumuler et aussi se transformer. Une règle de prudence s'impose donc. Nature Québec propose de réduire les quantités d'éléments actifs appliqués en utilisant de plus en plus le dépistage, le contrôle mécanique, les cultures intercalaires, les rotations de cultures, le bio-contrôle.

6.4 – Le transport des engrais de ferme et des pesticides sur le réseau routier rural, bien qu'il ne s'agisse pas de matières dangereuses au sens de la loi, comporte des éléments de risque, risques liés surtout à des déversements accidentels qui peuvent atteindre des puits de surface situés à proximité des routes ou des aires de captage. À cet effet, Nature Québec propose d'accroître l'étanchéité des épandeurs à fumier circulant sur route, et de nettoyer adéquatement les épandeurs avant de prendre la route. Des routes alternatives devraient être planifiées lors de remembrement des terres, en accord avec des agriculteurs voisins, de façon à circuler le plus possible à l'écart du réseau routier actuel.

6.5 – Le rabattement de nappes phréatiques est nécessaire dans la majorité des sols québécois pour assurer un développement racinaire optimum et une efficacité maximale des engrais et des pesticides, pour maximiser l'évapotranspiration et l'activité biologique du sol. Il en résulte une

diminution des intrants pour un maximum de production végétale. Le drainage souterrain peut être perçu comme une source ponctuelle de contamination azotée des eaux de surface. Dans les faits, la charge de nitrate retirée annuellement par les drains survient généralement en période de crue des rivières. Toutefois, si le réseau de drainage aboutit dans un lac, il y aura accumulation importante d'azote et risque de prolifération de plantes et micro-organismes, et appauvrissement de l'eau en oxygène. Cependant la charge azotée retirée du profil cultural par les drains prévient largement l'accumulation dans la nappe phréatique profonde. Nature Québec suggère d'une part de maximiser l'utilisation du drainage souterrain pour prévenir la contamination à long terme des nappes phréatiques profondes et, d'autre part, la mise en place de marais filtrants à l'échelle parcellaire pour clarifier les eaux de drainage.

6.6 – Au paragraphe 5.10, la substitution de la luzerne et des petites céréales au soya et au maïs a été abordée pour son impact escompté sur la qualité des eaux de surface. Nature Québec pense qu'un bénéfice important en conservation de la qualité des eaux souterraines résulterait également de cette substitution, notamment sur les sites identifiées comme recouvrant des aquifères de classe I, et aussi sur de plus petit aquifères de bonne qualité.

6.7 – À l'échelle de la ferme, une cartographie et la caractérisation détaillée des aquifères non confinées apparaît maintenant nécessaire. En effet, comment est-il possible d'adapter le plan de fertilisation et les superficies à consacrer à l'agriculture intensive en fonction des caractéristiques liées à la recharge et au potentiel d'utilisation éventuelle des réserves d'eau souterraines facilement accessible et de la meilleure qualité ? Nature Québec est convaincu qu'il est urgent et nécessaire de supporter entièrement par des fonds publics le retrait de superficies agricoles correspondant à des zones communautaires de captage et de compenser entièrement les pertes encourues par les agriculteurs. Tout comme il faut, par des incitatifs, favoriser le reboisement immédiat de ces aires de captage.

## 7. PERTE DE BIODIVERSITÉ AQUATIQUE

---

L'analyse de la problématique est effectuée par secteur dans les paragraphes 7.1 à 7.3 qui suivent. Des solutions appropriées sont recommandées.

7.1 – Les analyses et les solutions proposées concernant la fertilisation des sols et des cultures, les amas au champ, les pesticides, les transports des engrais et pesticides, l'érosion, le drainage, l'agroforesterie, le retrait des animaux des cours d'eau et la nutrition animale, présentées aux paragraphes 5.1 à 5.7 s'appliquent aussi à la protection de la biodiversité aquatique.

7.2 – Les élevages piscicoles, bien que réglementés en ce qui regarde le captage des déjections et l'assainissement poussé des eaux rejetées, peuvent présenter des risques d'atteinte à la biodiversité aquatique. Un protocole d'intervention est-il disponible pour parer à une charge anormalement élevée de pesticides, de fongicides, de pathogènes, et de médication dans l'eau rejetée ? Nature Québec croit que la pisciculture commerciale en eaux douce ou marine se doit de prospérer, mais que la recherche et le suivi des impacts sur la biodiversité aquatique doivent être soutenus par des fonds publics.

7.3 – Quelques espèces aquatiques rares ou en voie de disparition (ex : tortue à épines, chevalier cuivré) vivent dans des milieux humides et des plans d'eau faisant partie de bassins versants presque totalement à vocation agricole. Les aires de repos et d'alimentation d'oiseaux migrateurs se retrouvent aussi dans la même situation. Comment concilier la protection de ces espèces avec la poursuite de l'agriculture ? Comment la société non agricole perçoit-elle cette problématique ? Au-delà des autorités élues, Nature Québec propose d'impliquer les consommateurs dans une stratégie de soutien financier des agriculteurs qui font face à cette problématique.

## 8. PERTES DE BIODIVERSITÉ TERRESTRE

---

L'analyse de la problématique est effectuée par secteur dans les paragraphes 8.1 à 8.5 qui suivent. Des solutions appropriées sont recommandées.

8.1 – Les analyses et les solutions proposées concernant les pesticides et leur transport et la nutrition animale, présentées aux paragraphes 5.3, 5.4 et 5.9 s'appliquent aussi à la protection de la biodiversité terrestre.

8.2 – L'agroforesterie a un rôle très important à jouer envers la conservation de la biodiversité terrestre. Est-il besoin de se rappeler que tous nos territoires agricoles actuels au Québec étaient forestiers à l'origine? Donc caractérisés par une biodiversité relativement riche liée à des écosystèmes forestiers, et plus souvent qu'autrement à des écosystèmes forestiers mixtes ou feuillus. Nature Québec recommande de prioriser la mise en place de bandes riveraines permanentes avec des essences forestières mixtes capable d'accueillir la plus large gamme d'espèces végétales et animales indigènes; de supporter financièrement par des fonds publics le coût total, pertes de revenus prises en compte, pour des bandes supérieures à 5 mètres de largeur; de regarnir le grand parcellaire (après remembrement de petits champs) de brise-vent permanents faisant office de corridors fauniques (objectif d'accroissement des espèces et de la diversité génétique) et de filtres à la dérive des semences et pollens d'espèces végétales transgéniques. Évidemment, dans tous les cas, la préséance devrait être accordée à un recouvrement en feuillus ou en peuplement mixte.

8.3 – Les espèces végétales transgéniques (maïs, soya et canola) sont largement présentes dans toutes les zones climatiques adaptées à celles-ci. C'est donc dire dans la majorité des régions agricoles. À première vue les espèces végétales non transgéniques cultivées sont les plus susceptibles de contamination, d'où la perte éventuelle de marchés et d'intégrité de ces récoltes. Des craintes existent aussi de voir des espèces indigènes non cultivées être contaminées. Nature Québec est d'avis qu'outre la règle de prudence à adopter face à l'utilisation de semences transgéniques, plusieurs précautions supplémentaires doivent être prises. A savoir : la réduction des risques de dissémination; l'identification des champs ensemencés; l'identification des récoltes transgéniques; la responsabilisation des utilisateurs d'espèces transgéniques (imputabilité). Il s'agit en quelque sorte de définir des aires non OGM qui seraient des aires protégées agricoles.

8.3 – Difficile de prévenir une dissémination involontaire des espèces transgénique lorsque les champs non transgéniques sont entrecoupés de champs transgéniques. Nature Québec propose un remembrement efficace des fermes et un éventuel découpage du territoire à l'échelle des MRC, définissant des aires agricoles protégées (non transgéniques), soit en raison d'écosystèmes à protéger, soit vouées à des productions sensibles aux dérives de pesticides et de plantes transgéniques.

8.4 – Les massifs forestiers existants en bordure des aires agricoles agissent comme réservoir de biodiversité. Souvent ces massifs ne se retrouvent plus que sur les sols les moins productifs. Des sols qui sont à l'origine pauvres en bases telles que le potassium, le calcium, le magnésium, le phosphore et présentant une déficience en éléments mineurs. L'amélioration de leur productivité ligneuse pourrait-elle, dans certains cas, être bénéfique ? Nature Québec propose de débiter des études sur les impacts sur la biodiversité qui résulteraient de la fertilisation, des amendements, du drainage et de toute pratique sylvicole visant la stimulation de la productivité des sols forestiers.

8.5 – Outre la biodiversité indigène, on est en droit de se préoccuper de la perte de biodiversité animale et végétale des espèces agricoles introduites ici depuis plusieurs siècles. C'est pourquoi Nature Québec propose une diversification des modèles de production végétale (fibres, fruits, légumes, fourrages, grains, produits selon des pratiques écologiques, biologiques ou conventionnelle), une diversification des modèles de production animales (lait, œufs, viandes de porc, de volailles, d'ovins et de caprins d'appellations définies en fonction des modes particuliers d'alimentation et de conduites des élevages et de gestion des déjections), une diversification des modèles agricoles, fermes exploitées à temps partagé, fermes commerciales, fermes familiales, production assistée par la communauté, lopins communautaires en région périurbaine. Ceci implique la possibilité d'implanter un nombre accru de fermes spécialisées, de petite superficie.

## 9. CONTAMINATION DE L'AIR

---

L'analyse de la problématique est effectuée par secteur dans les paragraphes 9.1 à 9.3 qui suivent. Des solutions appropriées sont recommandées.

9.1 – Les odeurs reliées aux aires d'élevages et à leurs déjections sont perçues par plusieurs comme étant seulement une nuisance olfactive, déjà en large partie réglementée. Plusieurs spécialistes de la santé se préoccupent plutôt de la nocivité des particules disséminées dans l'environnement (dérives). C'est pourquoi Nature Québec propose que soit effectué un transfert à la ferme des techniques simples et éprouvées de traitement de l'air dans les bâtiments (réduction des émissions, filtration), d'utilisation de litières de captage des odeurs dans les structures d'entreposage, de séparation de phase, de compostage, d'épandage par rampes basse pression, de transport plus raisonné, de meilleure conduite du chantier de reprise et d'épandage (moins de brassage du lisier de façon à opérer une séparation de phase, nettoyage adéquat des épandeurs avant de prendre la route). Un développement de techniques peu coûteuses de séparation de phase du fumier liquide de bovins est urgent. À cet effet, des travaux de recherche effectués au Québec indiquent que la fraction solide générée commence à composter dans les premières heures de sa séparation et qu'il est alors possible d'épandre la fraction liquide sur prairie par des rampes basses pressions, à pendillards et même à coutres injecteurs.

9.2 – Les dérives de pesticides se produisent évidemment lorsque le vent est actif. C'est pourquoi Nature Québec propose la mise en place de brise-vent, l'adoption de distances séparatrices, l'accroissement des modes de production écologique et biologique.

9.3 – L'érosion éolienne fait de moins en moins de ravages dans les grandes cultures céréalières au gré de l'adoption des pratiques de travail réduit du sol. Ce n'est malheureusement pas le cas des cultures maraîchères sur sols organiques ou minéraux légers. Certes ces poussières de sol constituent des nuisances et une perte de sol arable. Ces particules s'ajoutent aux autres constituants du smog pouvant causer des ennuis respiratoires. Nature Québec propose d'accentuer les efforts mis dans les programmes publics visant l'adoption des bonnes pratiques de contrôle de l'érosion éolienne par les agriculteurs.

## 10. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

10.1 – La consommation d'énergie à la ferme est très élevée. Selon Nature Québec, celle-ci pourrait être réduite de façon importante par la réduction du séchage des grains, le maïs par exemple, en utilisant des cultivars plus hâtifs, le séchage sur crib, par le travail réduit du sol, par le drainage souterrain, par la séparation de phase des engrais de ferme. Plutôt que de penser produire des biocarburants avec des plantes céréalières annuelles, ce secteur agricole devrait aussi regarder à réduire sa consommation d'énergie.

10.2 – La séquestration du carbone par des plantes et des sols agricoles peut peser lourd dans les approches de réduction des gaz à effet de serre. À cet effet, Nature Québec propose l'accroissement des superficies ensemencées en plantes pérennes et en cultures de couvertures et intercalaires, l'approfondissement des profils culturaux, les pratiques agroforestières (bandes riveraines, couloirs de biodiversité, brise vent, production de fibre), la fertilisation éventuelle des massifs forestiers si des études en démontrent les avantages.

10.3 – D'autres approches pour réduire les émissions de GES existent en territoire agricole. Mentionnons : le drainage des sols et la fertilisation raisonnée pour réduire les émissions de N<sub>2</sub>O; le captage du méthane sur les structures d'entreposage des engrais de ferme.

## 11. BIOCARBURANTS, ÉNERGIE SOLAIRE ET ÉOLIENNE

---

L'industrie agricole dispose de nombreuses sources potentielles d'énergie renouvelable. L'élaboration de biocarburants issus des gras animaux et végétaux récupérés et recyclés est louable. Par ailleurs, la mise en culture de plantes annuelles soit oléoprotéiques, tels le soya ou le canola, soit de céréales destinées à la production d'éthanol, ne peut être qualifiée de durable, en raison de son bilan environnemental défavorable. La production d'éthanol, par la voie cellulosique, à partir d'espèces végétales pérennes, semble beaucoup plus durable, en dépit d'un coût de revient plus élevé. L'énergie captée et consommée à ferme, à partir de petits capteurs solaires et de petites centrales éoliennes, offre les meilleurs bilans environnementaux. Bien que le Québec rural constitue un gisement important d'énergie éolienne, les impacts visuels et le bruit suscitent de l'appréhension dans la population. Alors qu'on trouve normale l'érection de silos de ferme qui dépassent la ligne d'horizon, les hautes tours des parcs éoliens en rebutent plusieurs. Est-ce simplement une question d'accoutumance ?

## 12. PRODUCTION FORESTIÈRE EN MILIEU AGRICOLE

---

### 12.1 ANALYSE ÉCO-SOCIO-ÉCONOMIQUE

*L'agriculture au Québec, c'est aussi la foresterie méridionale*

En principe, dans un contexte biophysique où notre climat tempéré humide fait en sorte que le climax écologique de la plupart de nos sites ayant un drainage adéquat n'est pas la prairie, mais bien la forêt, l'agriculture québécoise comprend la sylviculture. La forêt méridionale québécoise est dans un état de morcellement et de dégradation tel que nous en aurions pour plusieurs décennies à mettre en chantier sa régénération, pour la conservation des espèces végétales et animales vulnérables et menacées d'extinction. En plus d'une fonction paysagère, une industrie sylvicole régénérative en serait une qui serait séquestratrice nette de carbone. Le Gouvernement du Canada a déclaré que la forêt ne serait pas prise en compte dans le bilan national du carbone. Dans le cas d'une industrie sylvo-agraire régénérative, il faudrait examiner les effets de la restauration des écosystèmes et de la récolte du bois d'œuvre pour des biens durables sur le bilan de carbone à terme, afin que cette industrie se qualifie en tant que séquestratrice de carbone. Dans la perspective de la création d'une bourse du carbone, cela constituerait des revenus substantiels pour des entreprises sylvo-agraire, sous la forme de crédits de carbone.

De nombreux sols agricoles du Québec bénéficieraient d'un apport de carbone sous la forme de matières ligneuses jeunes et fraîches. La création de systèmes de bocages, de bandes riveraines végétalisées et de corridors boisés en territoire agricole aurait en plus des effets bénéfiques sur le microclimat et sur la régie des eaux de surface, l'avantage de rendre disponible à proximité des champs et des bâtiments des sources de matières ligneuses pouvant approvisionner économiquement des élevages reconvertis à la gestion solide de leurs déjections, ou encore des amendements carbonés pour l'amélioration de la structure et de la fertilité des sols arables.

En plus de son rôle écologique, la forêt méridionale offre des possibilités importantes pour l'agriculteur de bénéficier d'un marché fort et constant pour les bois nobles de qualité. Bien sûr, il s'agit d'un effort à réaliser sur un plus long terme que ne l'est l'exploitation d'une forêt résineuse.

Nature Québec recommande que le gouvernement développe un programme qui susciterait d'une part une diversification économique de la ferme familiale et, d'autre part, la restauration d'un milieu écologique largement dégradé, la forêt méridionale.

Grâce à un tel programme, les agriculteurs deviendraient donc à la fois des agents privilégiés de la restauration de la forêt méridionale et les bénéficiaires de son potentiel économique.

Un tel programme devrait comprendre un soutien à la recherche, le développement d'une campagne ou d'outils de sensibilisation à la problématique de la forêt méridionale (en milieu agricole), le développement d'un service conseils auprès des agriculteurs, des mesures concrètes visant la restauration de la forêt feuillue dans sa portion la plus dégradée, la mise en réserve et la protection de milieux d'intérêts ainsi que des mesures visant à décourager l'enrésinement du milieu (ex ; modifier le programme actuel de fournitures de semis pour favoriser l'accès aux feuillus).

## 13. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

---

13.1 – Des efforts de recherche de pointe doivent être consentis maintenant pour orienter efficacement les actions futures. Que ce soit sur la pérennité des ressources et écosystèmes, les modes de production végétale et animale plus écologiques, sur les modèles de remembrement efficace des terres, la fertilisation forestière, la filière cellulosique pour produire de l'éthanol, l'utilisation des surplus d'engrais de ferme, conjointement avec d'autres résidus organiques, dans la cogénération de gaz ou d'électricité. L'innocuité des produits alimentaires, notamment ceux dérivées des plantes transgéniques, doit devenir une préoccupation constante des nutritionnistes. La valorisation des résidus végétaux d'origine urbaine, agricole et forestière, qui ne sont pas valorisés actuellement, pour faire face à une pénurie actuelle et appréhendée des litières usuelles en élevage doit être beaucoup plus accentuée.

13.2 – Le développement d'expertise dans les outils de caractérisation in situ des engrais de ferme, dans le captage d'énergie solaire passive par les bâtiments de fermes, est pressant.

13.3 – La mise en place de réseaux de suivi de la biodiversité aquatique et terrestre sur des sites permanents est urgente. Il en est ainsi d'observatoires de qualité des sols face aux épandages de MRF (matières résiduelles fertilisantes), ainsi que face à l'utilisation des pesticides, des antibiotiques et des plantes transgéniques. La contamination des sols agricoles par des MRF dont des constituants sont potentiellement nuisibles à leur activité biologique et à la qualité des végétaux produits inquiète beaucoup Nature Québec.

Le semis direct d'espèces annuelles, effectués sur une base permanente, dans des sols qui ne sont pas auto-foisonnants ne permet pas d'en récolter tous les bénéfices agronomiques et environnementaux. Ces séries de sol doivent être identifiées et les façons et pratiques culturales adaptées à cette lacune doivent être développées et évaluées.

13.4 – La création d'aires agricole protégées (des aires agricoles sans OGM, sans pesticides de synthèse, axées sur la biodiversité végétale et animale), à l'image d'aires forestières protégées, est un concept nouveau au Québec, qui se doit d'être analysé à fond.

13.5 – En s'attardant uniquement aux aspects environnementaux, doit-on se préoccuper de l'accroissement de la superficie des fermes et des cultures homogènes (une seule espèce occupant une large portion d'un territoire)? Nature Québec croit que oui et que plusieurs hypothèses de recherche devraient être vérifiées concernant les impacts négatifs de tels modèles agricoles sur la biodiversité, les nuisances, la santé humaine, la qualité des sols et de l'eau et les paysages. De telles informations sont absolument nécessaires à la planification des activités agricoles et des programmes d'écoconditionnalité par les organismes responsables de la gouvernance.

## 14. GOUVERNANCE

---

14.1 – En raison de leur nature très engageante<sup>3</sup> et sous-jacente à une vision à long terme de l’avenir de la pratique de l’agriculture, les propositions à incidence environnementale avancées par Nature Québec, nécessiteront une part accrue de gouvernance, notamment de la part des MRC et de plusieurs ministères provinciaux et fédéraux. Une collaboration efficace entre tous ces intervenants apparaît essentielle. L’écoconditionnalité est l’outil d’intervention approprié, tant pour les fermes de grande taille que celles exploitées à temps partagé.

14.2 – Accroissement du nombre d’exploitation agricole : afin de faciliter l’accès des terres à de nouveaux producteurs agricoles à temps partagé, sur des superficies restreintes, la réglementation provinciale sur la protection du territoire agricole doit être modifiée. L’accroissement du nombre d’exploitation agricole étant vu par Nature Québec comme nécessaire à la conservation de la biodiversité biologique.

14.3 – Accroissement du nombre de résidants et de petits commerces reliés à l’industrie agricole en territoire agricole : c’est la responsabilité de l’État d’assurer un développement socio-économique harmonieux de ses agglomérations rurales. Certains commerces reliés à l’industrie agricole et agroforestière ont avantage à être situés en zone agricole plutôt qu’urbaine, que ce soit pour des raisons de transport, de nuisance, de proximité des services rendus, de valorisation des résidus et de recyclage. Il en va de même de la densification, sur le territoire éloigné du centre de l’agglomération, des résidants et, de surcroît, de ceux qui pratiquent des métiers et professions utiles aux exploitants agricoles. Bien que Nature Québec continue d’endosser sans réserve l’objectif de la CPTAQ de protection des bons sols arables face aux empiètements urbains, services publics et commerces non reliés à l’industrie agricole, cette double approche de densification planifiée ne nous apparaît pas incompatible. Pour y parvenir, la réglementation provinciale devra être adaptée.

14.4 – Recherche et développement : les gouvernements provinciaux et fédéraux doivent maintenir le leadership nécessaire pour assurer une vision à long terme et une pérennité des fonds, des organismes de recherche et des structures physiques de recherche. Ils ont de plus un rôle essentiel de conservation et d’amélioration du matériel génétique végétal et animal qui ne peut être laissé uniquement sous la responsabilité des intervenants commerciaux.

14.5 – Des corridors et ceintures vertes autour des agglomérations urbaines devraient devenir une aménité rurale dont le service devrait être rémunéré. Il revient aux différents paliers de gouvernement de concevoir des modes de rétribution des propriétaires s’engageant en vertu de contrats territoriaux d’exploitation et d’aménagement du territoire. Plusieurs formes de gouvernance sont possibles, des fiducies foncières aux programmes régionaux de conservation et de régénération des biotopes.

---

<sup>3</sup> Adoption des pratiques environnementales d’aménagement du grand parcellaire (bandes riveraines); remembrement des terres; responsabilisation « imputabilité » des utilisateurs de plantes transgéniques (cahier de charge, identification des champs et des récoltes); création d’aires agricoles protégées (pour permettre l’expansion des fermes écologique et bio).

## 15. LES PRODUITS ET SERVICES DE NOTRE AGRICULTURE ET DES FAMILLES AGRICOLES À REVALORISER AUPRÈS DES QUÉBÉCOIS

---

Les programmes normatifs quant à la salubrité et à l'innocuité des aliments se doivent d'être modulés selon l'échelle des entreprises qui doivent s'y astreindre.

Les risques réels sont bien différents dans une grande entreprise de transformation et dans une cuisine familiale. Les temps de séjour à des températures inappropriées sont plus faciles à contrôler et ne devraient pas impliquer les mêmes investissements dans une micro-entreprise agrotouristique que dans la grande entreprise agroalimentaire.

Les produits à valeur ajoutée destinées à la vente directe recèlent un potentiel de revenus nets qui, combinés à des prestations des fonctions paysagères et de conservation des biotopes, pourraient permettre de stabiliser des familles dans bon nombre de milieux ruraux. Il est donc tout à fait souhaitable que le développement de petites entreprises agricoles familiales multifonctionnelles soit soutenu par l'État. Il en va de la viabilité des milieux ruraux et des villages de campagne au Québec.

Un effort particulier devrait être consenti pour valoriser sur le marché la consommation par tous les Québécois des denrées produites chez nous dans la saison où elles sont disponibles, et la consommation des denrées de conservation produites au Québec plutôt que les denrées équivalentes importées et standardisées pour l'industrie de la restauration rapide et de la sur-transformation. Ces derniers produits pourraient faire l'objet d'une surtaxe, non-seulement en raison des risques pour la santé qu'ils représentent mais encore en raison de l'effet destructeur sur nos économies agricoles régionales.

## 16. RECONNAÎTRE ET RÉMUNÉRER LES BIENFAITS DE LA NATURE ET DES GENS QUI EN VIVENT

---

Un changement de mentalité doit être introduit à tous les niveaux de décision et dans la société québécoise dans son ensemble à l'effet que la nature est une partenaire économique essentielle au développement durable de notre société et, à ce titre, doit être rémunérée par le biais de rétributions pour les entreprises familiales qui s'engagent à en prendre soin et à la conserver pour le bénéfice de tous. C'est dans cette nouvelle perspective que de nouveaux métiers et de nouveaux types d'entreprises verront le jour au Québec dans une industrie agricole agroalimentaire post-moderne.

## 17. EXPLICATIONS DE DIVERS CONCEPTS UTILISÉS DANS CE MÉMOIRE

---

### Gestion du parcellaire

Après les travaux de drainage souterrain, d'épierrement, de nivellement et de remembrement du petit parcellaire pour faciliter et rentabiliser les opérations culturales mécanisées, les nouveaux champs présentent plusieurs lacunes agro-environnementales. Le parcours linéaire des petits fossés et raies de curage est alors grandement réduit sinon complètement éliminé. Nature Québec observe alors dans beaucoup de cas un risque accru d'érosion du sol, de ruissellement vers les cours d'eau, ainsi qu'une perte de biodiversité terrestre et aquatique. Nature Québec propose pour remédier à cet état de chose d'intensifier l'usage des pratiques développées en agroforesterie pour réinstaller des corridors rectilignes tels les brise-vent à l'intérieur des grands parcellaires aux endroits appropriés, de recourir intensivement à ces mêmes pratiques agroforestières pour regarnir les bandes riveraines des cours d'eau et plans d'eau; de planifier systématiquement dans les PAEF les rotations de culture annuelles et pérennes qui correspondent à des bandes alternées dans le nouveau parcellaire; d'intensifier l'usage des voies d'eau gazonnées et des avaloirs; de réserver une superficie suffisante (ex : 0,5 % de la superficie) de terrain à l'échelle de la ferme pour intégrer au bassin versant des étangs de filtration multi usages.

### Remembrement des fermes

L'accroissement de la taille des fermes pour satisfaire à des impératifs de rentabilité économique amène souvent certains inconvénients environnementaux associés à des nuisances, à des risques de pollution et à un appauvrissement de la biodiversité. Nature Québec observe notamment, lorsque les parcellaires ne sont pas contigus, un transport accru sur les routes publiques des engrais de ferme, semences, pesticides, machineries aratoires et véhicules encombrants et un risque plus élevé de contamination d'espèces végétales non transgéniques. À cet effet, Nature Québec propose que soit étudiées les meilleures formules de remembrement efficaces des fermes qui conviennent aux exploitants et aux gestionnaires du territoire.

### Aires agricoles protégées

Il s'agit de portions de territoire agricole, regroupant plusieurs fermes, dans un bassin versant donné, vouées à des productions végétales et animales biologiques et écologiques avec exclusion totale d'usage de pesticides et de plantes transgéniques. Ces territoires agricoles définis par règlement incluraient des enclaves forestiers et des corridors fauniques.



# RECOMMANDATIONS DE NATURE QUÉBEC

Dans le cadre des audiences de la  
COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE AU QUÉBEC

Le 7 septembre 2007

## ***Orientation d'une nouvelle politique agricole***

### **Recommandation 1**

Nature Québec recommande un changement majeur dans l'orientation donnée au développement de l'agriculture québécoise. La nouvelle politique agricole québécoise doit reposer en premier lieu sur la conservation des sols et la régénération de leur productivité intrinsèque. La pratique durable de l'agriculture doit dorénavant « internaliser » les coûts réels de la production des biens et services et tenir compte des coûts environnementaux et sociaux.

Cette orientation est en opposition avec les orientations actuelles axées sur l'augmentation des volumes de production sans égard à l'utilisation durable des sols et à la protection des ressources.

## ***Pratiques agricoles durables (PAD) et soutien à l'agriculture***

### **Recommandation 2**

Nature Québec recommande d'appliquer les pratiques agricoles durables (PAD) à tous les modèles de production agricole, y compris les modèles commerciaux intensifs. Nature Québec recommande de maintenir, et si possible d'augmenter, les budgets globaux d'aide à la production agricole. Il faudrait également les réorienter pour soutenir les pratiques agricoles durables, la conservation des sols et des ressources.

Dans le cas de productions non durables ou qui dépassent la capacité de charge des sols et des écosystèmes, il faudra prévoir des mesures de transition visant la stabilisation puis la décroissance de ces productions afin de minimiser l'impact sur l'emploi et de permettre l'intégration de la main d'œuvre et le développement d'entreprises dans les nouveaux secteurs émergents.

## ***La relève et l'emploi***

### **Recommandation 3**

Nature Québec recommande que la nouvelle politique agricole du Québec favorise la relève agricole; vise à accroître le nombre et la diversité des exploitations agricoles; et soutienne le développement de petites entreprises agricoles familiales multifonctionnelles.

## ***Dégradation de la qualité des eaux***

### **Recommandation 4**

La gestion actuelle des plans agro-environnementaux de fertilisation (PAEF) n'a pas donné les résultats escomptés et n'a pas permis de réduire les rejets, notamment les rejets de phosphore qui dégradent les cours d'eau et les lacs.

Nature Québec recommande de modifier le contenu, la gestion et l'application des PAEF de manière à ce qu'ils se basent sur les valeurs fertilisantes réelles de la ferme; qu'ils contiennent des objectifs de réduction de rejets précis et mesurables; qu'ils fassent l'objet d'un contrôle serré par le ministère ou des tiers indépendant; et que son non-respect ait des conséquences financières (écoconditionnalité) notamment quant à l'accès à l'aide gouvernementale.

### **Recommandation 5**

Nature Québec recommande que le PAEF soit élargi et comprenne un Plan de conservation des ressources (PCR) afin de réduire l'usage des pesticides de synthèse en favorisant le dépestage, le

contrôle mécanique, les cultures intercalaires, les rotations de culture le bio-contrôle et le contrôle des dérives. Des mesures d'écoconditionnalité devraient être associées à ces pratiques de manière à décourager la surutilisation des pesticides de synthèse et à encourager les pratiques alternatives de contrôle.

### ***Agriculture et biodiversité***

#### **Recommandation 6**

Nature Québec recommande que la nouvelle politique agricole du Québec vise le maintien ou l'augmentation de la biodiversité en milieu agricole par la mise en oeuvre de futurs plans de conservation des ressources (PCR) à la ferme et par bassins versants.

#### **Recommandation 7**

Nature Québec recommande qu'on instaure des bandes riveraines permanentes avec des essences forestières mixtes de 5 mètres de largeur et qu'on crée des incitatifs économiques pour en favoriser l'élargissement au-delà des 5 mètres. De plus, on devrait y inclure également la mise en place de brise-vent permanents, notamment dans les grandes superficies (100 acres et plus), ainsi que le développement de corridors et de ceintures vertes autour des agglomérations urbaines, incluant la mise en place d'un mode de rétribution pour les producteurs s'engageant à les restaurer et les conserver.

#### **Recommandation 8**

Nature Québec recommande que la nouvelle politique agricole du Québec définisse des aires agricoles protégées destinées à la conservation de la biodiversité faunique et floristique. Les productions à l'intérieur de ces aires protégées seraient exemptes de la culture d'espèces transgéniques et de l'usage de pesticides de synthèse. Elles seraient vouées à des productions sensibles aux dérives de pesticides et de plantes transgéniques.

Nature Québec recommande que cette politique comporte aussi des mesures qui visent la mise en place systématique d'étangs de filtration à l'échelle de la ferme et la protection de milieux humides significatifs en milieu agricole, afin de créer des filtres naturels et des zones tampon entre les milieux en production et les milieux naturels.

### ***Agriculture et changements climatiques***

#### **Recommandation 9**

Nature Québec s'inquiète que la production d'éthanol et des biocarburants en général se fasse au détriment des productions nourricières, en se substituant à elles sur des parties significatives du territoire. Il considère qu'il s'agit là d'une pratique agricole non durable.

Nature Québec recommande que la production de biocarburants au Québec n'origine que de l'utilisation des déchets actuels (fibres végétales et gras animal) ou des résidus des productions nourricières impropres à la consommation. Nature Québec recommande également que le secteur agricole contribue au succès du plan d'action québécois sur les changements climatiques en réduisant la consommation d'énergie à la ferme, par exemple dans les activités de séchage du grain; en réduisant les émissions de GES par le drainage du sol et la fertilisation raisonnée; et en favorisant le captage optimal du carbone dans les sols et les cultures.

### ***La gouvernance***

#### **Recommandation 10**

Nature Québec recommande de revoir le mode actuel de gouvernance de l'agriculture québécoise qui ne laisse pas assez de place à la gestion par territoire et par bassin versant. Cette nouvelle gestion impliquerait, en plus des producteurs agricoles et de l'industrie agroalimentaire, les principaux acteurs du développement régional et de la conservation des ressources. À partir de grands objectifs nationaux, il y a lieu d'appliquer le principe de subsidiarité et de confier des responsabilités de gestion accrues à l'échelle de la région, du territoire et des bassins versants.



Fondé en 1981 comme organisme sans but lucratif, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) devient Nature Québec / UQCN en 2005.

Nature Québec / UQCN souscrit aux trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation :

- maintenir les processus écologiques essentiels et les écosystèmes entretenant la vie;
- préserver la diversité génétique de toutes les espèces biologiques;
- favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Nature Québec / UQCN réfléchit sur l'utilisation de la nature dans l'aménagement du territoire agricole et forestier, dans la gestion du Saint-Laurent et dans la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel, et énergétique. Les experts des commissions Agriculture, Aires protégées, Biodiversité, Eau, Énergie et Foresterie, au cœur du fonctionnement de Nature Québec / UQCN, cherchent à établir les bases des conditions écologiques du développement durable.

Résolument engagé dans un processus qui vise à limiter l'empreinte écologique causée par les usages abusifs, Nature Québec / UQCN participe aux consultations publiques et prend position publiquement pour protéger l'intégrité biologique et la diversité des espèces sur le territoire québécois lorsque des projets de développement fragilisent les écosystèmes et les espèces biologiques.



# RECOMMANDATIONS DE NATURE QUÉBEC

Dans le cadre des audiences de la  
COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE AU QUÉBEC

Le 7 septembre 2007

## ***Orientation d'une nouvelle politique agricole***

### **Recommandation 1**

Nature Québec recommande un changement majeur dans l'orientation donnée au développement de l'agriculture québécoise. La nouvelle politique agricole québécoise doit reposer en premier lieu sur la conservation des sols et la régénération de leur productivité intrinsèque. La pratique durable de l'agriculture doit dorénavant « internaliser » les coûts réels de la production des biens et services et tenir compte des coûts environnementaux et sociaux.

Cette orientation est en opposition avec les orientations actuelles axées sur l'augmentation des volumes de production sans égard à l'utilisation durable des sols et à la protection des ressources.

## ***Pratiques agricoles durables (PAD) et soutien à l'agriculture***

### **Recommandation 2**

Nature Québec recommande d'appliquer les pratiques agricoles durables (PAD) à tous les modèles de production agricole, y compris les modèles commerciaux intensifs. Nature Québec recommande de maintenir, et si possible d'augmenter, les budgets globaux d'aide à la production agricole. Il faudrait également les réorienter pour soutenir les pratiques agricoles durables, la conservation des sols et des ressources.

Dans le cas de productions non durables ou qui dépassent la capacité de charge des sols et des écosystèmes, il faudra prévoir des mesures de transition visant la stabilisation puis la décroissance de ces productions afin de minimiser l'impact sur l'emploi et de permettre l'intégration de la main d'œuvre et le développement d'entreprises dans les nouveaux secteurs émergents.

## ***La relève et l'emploi***

### **Recommandation 3**

Nature Québec recommande que la nouvelle politique agricole du Québec favorise la relève agricole; vise à accroître le nombre et la diversité des exploitations agricoles; et soutienne le développement de petites entreprises agricoles familiales multifonctionnelles.

## ***Dégradation de la qualité des eaux***

### **Recommandation 4**

La gestion actuelle des plans agro-environnementaux de fertilisation (PAEF) n'a pas donné les résultats escomptés et n'a pas permis de réduire les rejets, notamment les rejets de phosphore qui dégradent les cours d'eau et les lacs.

Nature Québec recommande de modifier le contenu, la gestion et l'application des PAEF de manière à ce qu'ils se basent sur les valeurs fertilisantes réelles de la ferme; qu'ils contiennent des objectifs de réduction de rejets précis et mesurables; qu'ils fassent l'objet d'un contrôle serré par le ministère ou des tiers indépendant; et que son non-respect ait des conséquences financières (écoconditionnalité) notamment quant à l'accès à l'aide gouvernementale.

### **Recommandation 5**

Nature Québec recommande que le PAEF soit élargi et comprenne un Plan de conservation des ressources (PCR) afin de réduire l'usage des pesticides de synthèse en favorisant le dépistage, le

contrôle mécanique, les cultures intercalaires, les rotations de culture le bio-contrôle et le contrôle des dérives. Des mesures d'écoconditionnalité devraient être associées à ces pratiques de manière à décourager la surutilisation des pesticides de synthèse et à encourager les pratiques alternatives de contrôle.

### ***Agriculture et biodiversité***

#### **Recommandation 6**

Nature Québec recommande que la nouvelle politique agricole du Québec vise le maintien ou l'augmentation de la biodiversité en milieu agricole par la mise en oeuvre de futurs plans de conservation des ressources (PCR) à la ferme et par bassins versants.

#### **Recommandation 7**

Nature Québec recommande qu'on instaure des bandes riveraines permanentes avec des essences forestières mixtes de 5 mètres de largeur et qu'on crée des incitatifs économiques pour en favoriser l'élargissement au-delà des 5 mètres. De plus, on devrait y inclure également la mise en place de brise-vent permanents, notamment dans les grandes superficies (100 acres et plus), ainsi que le développement de corridors et de ceintures vertes autour des agglomérations urbaines, incluant la mise en place d'un mode de rétribution pour les producteurs s'engageant à les restaurer et les conserver.

#### **Recommandation 8**

Nature Québec recommande que la nouvelle politique agricole du Québec définisse des aires agricoles protégées destinées à la conservation de la biodiversité faunique et floristique. Les productions à l'intérieur de ces aires protégées seraient exemptes de la culture d'espèces transgéniques et de l'usage de pesticides de synthèse. Elles seraient vouées à des productions sensibles aux dérives de pesticides et de plantes transgéniques.

Nature Québec recommande que cette politique comporte aussi des mesures qui visent la mise en place systématique d'étangs de filtration à l'échelle de la ferme et la protection de milieux humides significatifs en milieu agricole, afin de créer des filtres naturels et des zones tampon entre les milieux en production et les milieux naturels.

### ***Agriculture et changements climatiques***

#### **Recommandation 9**

Nature Québec s'inquiète que la production d'éthanol et des biocarburants en général se fasse au détriment des productions nourricières, en se substituant à elles sur des parties significatives du territoire. Il considère qu'il s'agit là d'une pratique agricole non durable.

Nature Québec recommande que la production de biocarburants au Québec n'origine que de l'utilisation des déchets actuels (fibres végétales et gras animal) ou des résidus des productions nourricières impropres à la consommation. Nature Québec recommande également que le secteur agricole contribue au succès du plan d'action québécois sur les changements climatiques en réduisant la consommation d'énergie à la ferme, par exemple dans les activités de séchage du grain; en réduisant les émissions de GES par le drainage du sol et la fertilisation raisonnée; et en favorisant le captage optimal du carbone dans les sols et les cultures.

### ***La gouvernance***

#### **Recommandation 10**

Nature Québec recommande de revoir le mode actuel de gouvernance de l'agriculture québécoise qui ne laisse pas assez de place à la gestion par territoire et par bassin versant. Cette nouvelle gestion impliquerait, en plus des producteurs agricoles et de l'industrie agroalimentaire, les principaux acteurs du développement régional et de la conservation des ressources. À partir de grands objectifs nationaux, il y a lieu d'appliquer le principe de subsidiarité et de confier des responsabilités de gestion accrues à l'échelle de la région, du territoire et des bassins versants.